

Titre du poste : Conseiller Adjoint de Police, D-1

Entité : Bureau du Conseiller de Police

Lieu d'affectation : NEW YORK

Délai de dépôt des candidatures : 08/03/2024 - 07/06/2024

**Avis de vacance de poste
numéro :** DPO/SEC2401P/D-1/01

Valeurs fondamentales de l'ONU : Intégrité, professionnalisme, respect de la diversité

Structure administrative et rattachement hiérarchique :

Ce poste relève du Bureau du (de la) Conseiller(ère) pour les questions de police, rattaché à la Division de la police, qui fait partie du Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité (Département des opérations de paix). Le (la) titulaire du poste relève directement du (de la) Conseiller(ère) pour les questions de police avec qui il (elle) partage les fonctions d'appui de son secrétariat.

La Division de la police a pour attributions générales de diriger efficacement les composantes Police des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales, de renforcer les orientations stratégiques, la planification et la gestion des composantes Police des opérations de maintien de la paix et de promouvoir une compréhension commune par toutes les parties prenantes des orientations futures des activités de police menées dans le cadre des opérations de maintien de la paix. Des renseignements complémentaires sont accessibles à l'adresse [https://police.un.org/en\(en anglais\)](https://police.un.org/en(en%20anglais)). La Division de la police planifie, exécute et évalue son mandat dans le cadre d'une stratégie pluriannuelle.

Fonctions et responsabilités :

Sous la supervision directe du (de la) Conseiller(ère) pour les questions de police et dans les limites des pouvoirs qui lui sont délégués, le (la) titulaire s'acquitte des fonctions suivantes :

- Appuyer le (la) Conseiller(ère) pour les questions de police dans tous les aspects de son travail, de façon à lui permettre de se concentrer plus directement sur les questions nécessitant son orientation stratégique.
- Examiner toutes les communications / correspondances soumises pour l'approbation du Conseiller de Police et surveiller que chaque section relevant de sa supervision dispose de mécanismes de vérification internes adéquats pour se conformer aux règles, réglementations et procédures en vigueur.
- Gérer et assurer l'efficacité opérationnelle et administrative du bureau avant du Conseiller de Police.
- Participer activement à la planification, à la mise en œuvre et à l'évaluation de la stratégie pluriannuelle, en étroite coopération avec le (la) Chef de la Force de police permanente.
- Superviser les activités des différentes sections de la Division et contribuer à la coordination entre les sections situées à New York et la Force de police permanente à Brindisi, en étroite coopération avec le (la) Chef de la Force.
- Encadrer les équipes de gestion de la Division de la police en veillant à la cohérence avec les activités quotidiennes des sections, dans le cadre des activités de contrôle du (de la) Conseiller(ère) pour les questions de police.

- Fournir des conseils et un appui directs aux chefs des composantes Police des opérations de paix, recenser les faits nouveaux, les défis et les incidents liés aux politiques, à la gestion et aux opérations et y apporter des solutions.
- Servir de point focal pour l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du cadre de budgétisation axée sur les résultats et du budget de la Division et aider à élaborer tous les documents de stratégie et de planification.
- Formuler des avis à l'intention du (de la) Conseiller(ère) pour les questions de police en ce qui concerne les composantes Police et veiller à ce qu'elles s'acquittent du mandat qui leur a été confié ; conseiller et orienter les composantes Police dans leurs activités ; évaluer et examiner leurs progrès ; gérer le déploiement et la relève de l'ensemble du personnel de police entre le pays d'origine et la zone de mission ; superviser toutes les autres fonctions administratives requises concernant les opérations des composantes et du personnel de police d'active.
- Donner des conseils concernant la planification des interventions d'urgence des composantes Police qui existent déjà, sont en phase de réduction des effectifs ou vont être créées, et participer à leur préparation.
- Le (la) titulaire travaillera en étroite collaboration avec, entre autres, les divisions régionales du DPPA-DPO, le Bureau des affaires militaires et le Département de l'appui opérationnel, la cellule mondiale de coordination, la Division des politiques, de l'évaluation et de la formation, et tous les autres départements du Secrétariat et des organismes des Nations Unies.
- Il (elle) travaillera en étroite collaboration avec les représentantes et représentants des États Membres en ce qui concerne les contributions de force de police, la relève des effectifs et d'autres questions administratives.

Compétences :

Professionalisme : Faire preuve de compétence professionnelle s'agissant des questions de police aux niveaux de la stratégie et du commandement ; être capable de repérer les problèmes et de faire preuve de sûreté de jugement pour régler divers questions et problèmes complexes ; être capable de travailler sous pression ; faire preuve de capacités de réflexion théorique et analytique ; avoir des compétences avérées en matière de négociation ; connaître les théories, concepts et approches concernant l'application de la loi, la sécurité communautaire et le renforcement des capacités ; avoir de bonnes aptitudes à la recherche, à l'analyse et à la résolution de problèmes. Pouvoir effectuer en toute indépendance des travaux de recherche et d'analyse, cerner les problèmes, proposer diverses options et formuler des conclusions et des recommandations. Prendre la responsabilité de transversaliser la problématique femmes-hommes et d'assurer l'égalité participation des femmes et des hommes dans toutes les activités.

Aptitude à planifier et organiser : Définir clairement des buts compatibles avec les stratégies convenues ; hiérarchiser les activités et tâches prioritaires ; modifier les priorités en fonction des besoins ; prévoir suffisamment de temps et de ressources pour mener sa tâche à bien ; tenir compte des risques et des imprévus dans la planification ; suivre l'exécution des plans et les modifier s'il y a lieu ; tirer le meilleur parti du temps dont on dispose.

Esprit d'équipe : Collaborer avec ses collègues afin d'atteindre les objectifs de l'Organisation ; solliciter les apports, apprécier à leur juste valeur les idées et la compétence de chacun et être prêt à apprendre de lui ; faire passer l'intérêt de l'équipe avant son avantage personnel ; accepter les décisions finales du groupe et s'y plier, même si elles ne cadrent pas parfaitement avec sa position propre ; partager les réussites de l'équipe et assumer sa part de responsabilité dans ses échecs.

Qualités de chef : Servir de modèle à son entourage ; armer chacun des membres de son équipe des atouts nécessaires pour atteindre les objectifs visés ; s'employer avec dynamisme à mettre au point les stratégies opérationnelles requises ; établir et entretenir des relations très diverses afin de comprendre les besoins et de s'assurer des appuis; prévoir les conflits et s'efforcer de les résoudre à l'amiable ; s'investir dans

le changement et le progrès ; ne pas se cantonner dans le statu quo; avoir le courage de prendre des positions impopulaires. Prendre l'initiative et la responsabilité de transversaliser la problématique femmes-hommes et d'assurer l'égalité de participation des femmes et des hommes dans toutes les activités ; faire la preuve d'une bonne connaissance des stratégies visant à équilibrer les effectifs masculins et féminins et manifester la volonté d'atteindre cet objectif.

Vision : Discerner les problèmes, les créneaux et les risques stratégiques ; faire bien comprendre les liens existant entre la stratégie de l'Organisation et les objectifs plus limités du service ; définir et faire prévaloir une orientation générale qui emporte l'adhésion de ses collègues ; faire partager sa conviction au sujet des possibilités futures.

Qualifications exigées :

Formation : Diplôme universitaire du niveau du master dans le domaine de la justice pénale, du droit ou des sciences politiques ou dans une discipline apparentée. À défaut, diplôme universitaire du premier cycle assorti d'une formation universitaire complémentaire et d'une expérience professionnelle approfondie dans le domaine de la police. Un diplôme d'une école de police certifiée ou de tout autre établissement de formation au maintien de l'ordre est également exigé.

Expérience :

Un minimum de 15 années d'expérience progressivement responsable dans le domaine de l'application de la loi nationale ou internationale, ou dans le travail policier, avec un grade actuellement actif de Commissaire divisionnaire, Commissaire divisionnaire adjoint, Commissaire Chef ou tout autre grade équivalent à celui de Major-Général. Les années d'expérience qualificatives sont calculées à partir de l'obtention du diplôme de l'académie de police nationale ou d'une institution similaire de maintien de l'ordre. Une expérience dans le développement de politiques ainsi que dans l'administration des activités de formation policière est souhaitable. Une expérience antérieure au sein d'une organisation des Nations Unies est souhaitable.

Connaissances linguistiques :

L'anglais et le français sont les langues de travail du Secrétariat de l'ONU. Pour le poste à pourvoir, la maîtrise de l'anglais écrit et oral est exigée. La connaissance d'une deuxième langue officielle de l'Organisation des Nations Unies, de préférence le français, serait un atout.

Méthode d'évaluation :

Il convient de noter qu'aux fins de l'évaluation des candidatures, les candidat(e)s pourront être invité(e)s à participer à des épreuves écrites d'évaluation des connaissances et, en fonction du résultat obtenu, à un entretien axé sur les compétences.

Avis particulier :

La diffusion de cette offre d'emploi est limitée aux États membres. Seuls les agents de police actuellement en service dans leur service national et ayant reçu l'autorisation de leurs autorités nationales pour postuler à cette offre d'emploi seront pris en considération.

La nomination est limitée au service au sein du Département des opérations de maintien de la paix, sur des postes financés par le compte de soutien aux opérations de maintien de la paix nécessitant un service actif de police. Pendant leur mandat, les agents détachés ne peuvent pas être transférés ou réaffectés à d'autres postes au sein du DPO ou du Secrétariat de l'ONU. Il convient de noter que les candidats retenus se verront proposer une nomination à durée déterminée de deux ans qui, en fonction des performances et des besoins opérationnels, pourra être prolongée d'une troisième

année, voire dans des circonstances exceptionnelles, d'une quatrième et dernière année.

Les agents de police en service actif actuellement détachés en vertu d'un contrat de l'ONU ne sont pas éligibles pour postuler ou être nommés à un autre poste détaché à l'ONU tant qu'ils ne seront pas séparés d'au moins un an de leur dernier détachement au titre d'un contrat de l'ONU avec le Secrétariat de l'ONU. Par conséquent, la nomination de policiers en service actif actuellement détachés en vertu d'un contrat de l'ONU ne sera pas prise en considération.

Les candidatures de femmes sont fortement encouragées.